

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

Arrêté n° 25 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Simplicien à  
Martigné-Briand (Maine-et-Loire)

---

**Le ministre de la culture et de la communication,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 9 octobre 2014,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 17 novembre 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'église présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son lien historique avec le château de Martigné-Briand,

**arrête :**

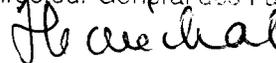
**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Simplicien située à Martigné-Briand (Maine-et-Loire), sur la parcelle n° 168 d'une contenance de 10 a 10 ca figurant au cadastre section G, telle que délimitée par un liseré vert sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de Martigné-Briand, dont le n° de SIREN est 214.901.910, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

**Article 3 :** Il sera notifié au préfet du département de Maine-et-Loire et au maire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le : 12 MAI 2015

Pour le Ministre et par délégation  
Pour le Directeur Général des Patrimoines  
et par délégation  
Le Chef du Service du Patrimoine  
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

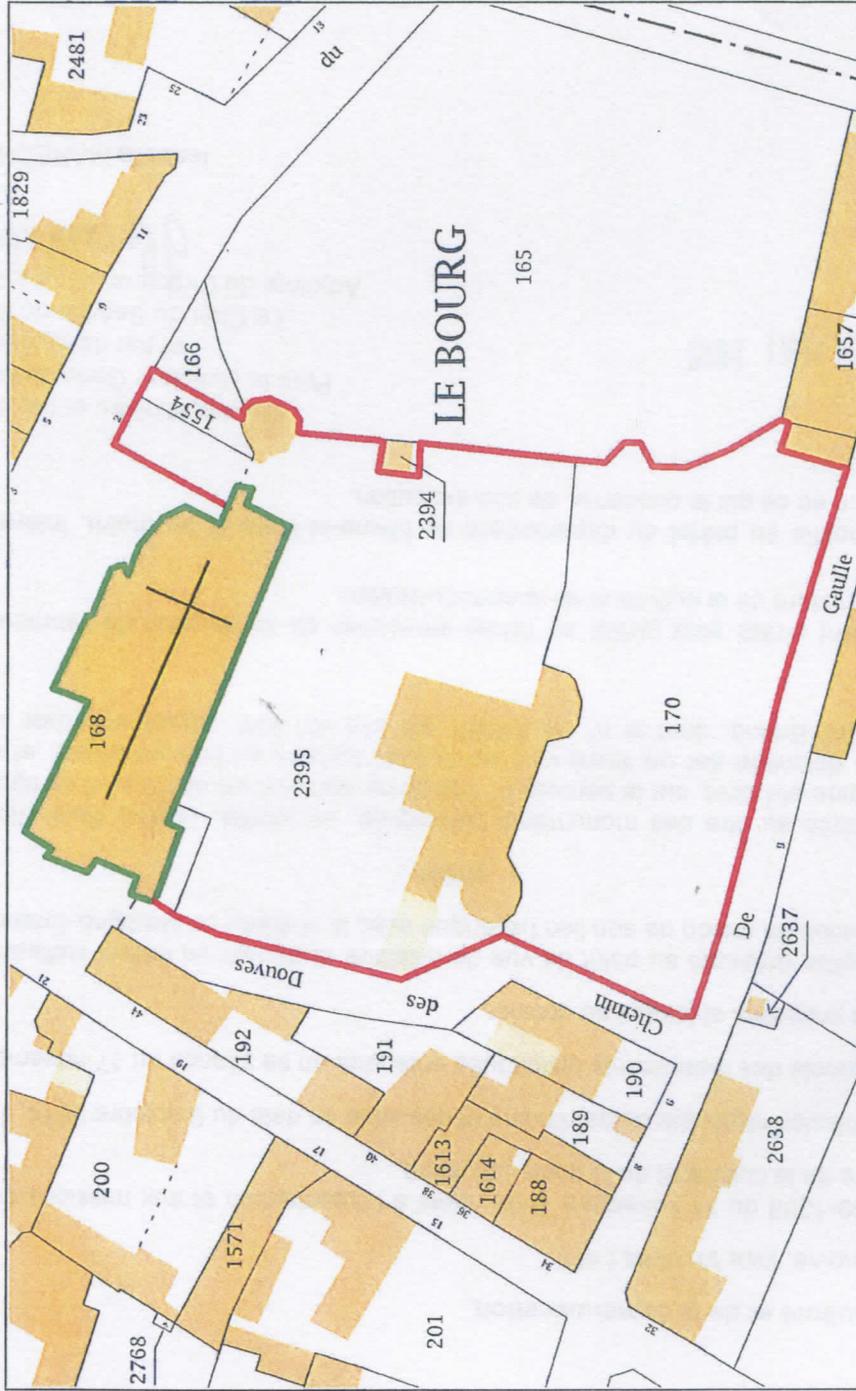


Isabelle MARÉCHAL

Plan annexé à l'arrêté n° 26 du 12 MAI 2015 portant classement au titre des monuments historiques du château de Martigné-Briand, tel que délimité par un liseré rouge et à l'arrêté d'inscription n° du portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Simplicien, telle que délimitée par un liseré vert sur la section G du cadastre de Martigné-Briand (Maine-et-Loire)

Le Chef de Service,  
Chargée du Patrimoine

*Isabelle Maréchal*  
Isabelle MARÉCHAL



Partie classée

Partie inscrite

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

© 2014 Ministère des Finances et des Comptes publics  
Impression non normalisée du plan cadastral